

Vincennes, le 16 octobre 2023.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## **Appel à manifestation d'intérêt sur les espèces exotiques envahissantes : 9 projets de recherche-action lauréats en métropole et en outre-mer**

**L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur les espèces exotiques envahissantes de l'Office français de la biodiversité vient d'aboutir à la sélection de 9 projets de recherche-action pour un budget de près de 1,8 millions d'euros.**

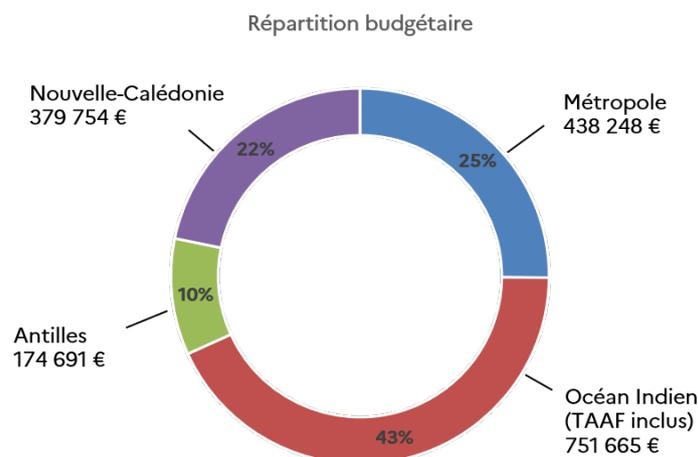
Lancé le 27 mars 2023, cet appel à manifestation d'intérêt vise à mobiliser et soutenir des chercheurs et des gestionnaires à travers des projets de recherche-action afin d'améliorer les connaissances, les compétences et les outils pour la gestion des espèces exotiques envahissantes sur le territoire national. L'accent est mis sur la détection, l'évaluation des impacts et le développement de solutions de lutte. Tous les projets doivent avoir une finalité opérationnelle.

54 projets éclectiques avaient été initialement déposés, montrant les besoins importants dans ce domaine. Après deux phases de sélection, 9 projets ont été retenus. Portés aussi bien par des laboratoires, des associations ou des entreprises privées, ils couvrent des territoires, des milieux et des espèces variés.

### **Une priorité donnée aux territoires ultramarins : 7 projets sur 9**

Plus sensibles aux impacts des espèces exotiques envahissantes, les projets ciblant les territoires insulaires, en particulier les Outre-mer, étaient une priorité de l'OFB. Ils représentaient la moitié des candidatures initiales. Au final, 6 projets sur 9 portent sur des territoires allant de la Guadeloupe à la Nouvelle-Calédonie en passant par les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF). Un projet est mixte, étudiant une problématique commune à la métropole et à l'île de la Réunion. Deux projets sont localisés uniquement en métropole. L'OFB finance à hauteur de 1,4 million d'euros les projets ultramarins, soit plus de 75 % du budget consacré à l'AMI espèces exotiques envahissantes.

**Sarah El Haïry**, secrétaire d'Etat chargée de la Biodiversité, déclare : « *Les espèces exotiques envahissantes sont l'une des cinq grandes pressions responsables de l'érosion de la biodiversité, avec le changement d'usage des terres et des mers, la surexploitation des ressources, le changement climatique et les pollutions. Elles constituent une menace majeure pour la nature, les économies, la sécurité alimentaire et la santé humaine. J'adresse toutes mes félicitations aux lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt piloté par l'Office français de la Biodiversité et remercie l'ensemble des porteurs de projets pour leur mobilisation sur cet enjeu. La France est riche d'une biodiversité exceptionnelle, il nous incombe de la protéger et de la restaurer là où elle est fragilisée. Les travaux soutenus par l'OFB ont vocation à renforcer et améliorer notre action en la matière. A ce titre, ils s'inscrivent pleinement dans le cadre de la Stratégie nationale Biodiversité que je présenterai prochainement.* »



## Une volonté de couvrir des milieux, des espèces et des sujets variés

Les espèces exotiques envahissantes sont aussi bien des plantes, des algues, des vertébrés ou des insectes. Elles concernent tous les milieux, terrestres, aquatiques et marins. A travers l'AMI espèces exotiques envahissantes, l'OFB vise à stimuler la recherche-action sur un large panel de sujets, de contextes et d'espèces. Les projets sélectionnés remplissent cette ambition.

- Milieux : 4 projets touchent les milieux terrestres, 4 les milieux aquatiques et 1 les milieux aquatiques et marins.
- Espèces : 2 projets ciblent des végétaux (plantes ligneuses et crassule de Helms), 6 des animaux (fourmis, tortues, poissons, rats, chats harets) et 1 est multi-espèces (poissons, crustacés, algues, mollusques).
- Sujets : les projets traitent chacun plusieurs des thèmes suivants :
  - Surveillance des populations ;
  - Dynamique des populations ;
  - Mesures des impacts des espèces exotiques envahissantes;
  - Impacts sur les espèces et espaces à enjeux ;
  - Impacts économiques des invasions ;
  - Gestion des populations ;
  - Évaluation des interventions ;
  - Perception des mesures prises sur les espèces exotiques envahissantes.

Retrouvez la liste complète des lauréats en annexe

*Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministres de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et en Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.*

**Office français de la biodiversité**  
 Site de Vincennes  
 « Le Nadar », hall C  
 5 square Félix Nadar  
 94300 Vincennes  
[www.ofb.gouv.fr](http://www.ofb.gouv.fr)

### Contact presse

Florence Barreto : 06 98 61 74 85  
[presse@ofb.gouv.fr](mailto:presse@ofb.gouv.fr)  
[ofb@rumeurpublique.fr](mailto:ofb@rumeurpublique.fr)